

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 09 FEVRIER 2006

Etaient présents :

M. Christian ARMAND, Maire, Président de séance
M. PERAY, M. COLLET, Mme BLANC, Adjoints,
Mmes LEANDRE, LEMAITRE, ROLLY
Mrs CARETTI, GIGI, GIROD, LEVRIER, MOUTTON, RABILLER.

Absents excusés : Mrs COLLOMBET (pouvoir à M. Armand), M. DAVIS, M. ZAMORA (pouvoir à Mme Blanc)

Absent : M. MARTINEK,
Ouverture de la séance à 20 H.

1. Mme LEANDRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité
2. Le compte-rendu du 17 janvier 2006 est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS :

3.1. RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en raison :

- du règlement des acquisitions foncières pour la voie d'accès au collège,
- du versement des subventions qui ne s'effectue qu'à l'achèvement des diverses opérations,
- du décalage entre les dépenses, les subventions, et les recettes (dotations de l'état, TLE etc.), qui s'échelonnent tout au long de l'année, et dont la majorité est versée en fin d'exercice.

il est opportun de recourir à la reconduction de la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 euros.

Cette ligne de trésorerie ne procure aucune ressource budgétaire. Les mouvements sont comptabilisés en classe 5 «comptes financiers».

Après avoir pris connaissance du projet de contrat d'une ligne de trésorerie établi par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE en raison des divers motifs exposés par M. le Maire de reconduire auprès de la Caisse d'Epargne, une ligne de trésorerie de 300 000 € à taux variable sur index T4M (Taux Moyen mensuel du Marché Monétaire) majoré de 0.13 %, pour une durée de 12 mois, avec une commission d'engagement de 150 €
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat à intervenir dont le texte est annexé à la présente délibération, ainsi que tout autre pièce s'y rapportant.

Accepté à l'unanimité

3.2. BAIL COMMERCIAL AVEC Melle CUZIN

Le Maire rappelle aux membres présents que Groupama a arrêté son activité depuis le 31 décembre 2005 dans le local communal situé dans la résidence de l'Etraz bâtiment C (volume 18) d'une superficie de 70 m².

Il informe d'autre part que Melle CUZIN Maryline est intéressée par la reprise de ce bail à compter du 1^{er} mars 2006 pour l'installation d'un salon d'Esthétique.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

- ACCEPTE la résiliation du bail avec GROUPAMA à compter du 28 février 2006.
- ACCEPTE le bail commercial avec Melle CUZIN pour une durée de 9 ans et pour un loyer annuel de 2 292 €(T.V.A. en sus) payable par mensualités de 191 € (TVA en sus).
- DIT que le loyer sera révisé le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction, l'indice de base départ étant le dernier connu à ce jour, soit celui du 2^{ème} trimestre 2005, valeur moyenne :1271.75. La première révision aura lieu le 1^{er} janvier 2007.
- AUTORISE M. le Maire, où en cas d'empêchement un adjoint, à signer le présent bail commercial à intervenir ainsi que tout document s'y rattachant.

Accepté à l'unanimité.

3.3. ANNULATION DES REGIES CONCERNANT LE CENTRE DE LOISIRS

M. le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 14 décembre 2005 la gestion du centre de loisirs sans hébergement « la Fontaine enchantée » a été remise à la Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Ain.

Etant donné que par délibérations du 20 janvier 2005 des régies de recettes et d'avances avaient été créées pour le centre de loisirs, il y aurait lieu d'annuler ces régies.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ◆ DECIDE d'annuler les deux régies d'avances et de recettes du Centre de Loisirs de Péron.
- ◆ DEMANDE au Receveur Municipal de procéder aux opérations d'annulation correspondantes.

Accepté à l'unanimité

3.4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDIS POUR MOTOPOMPE

M. le Maire rappelle aux membres présents l'acquisition en urgence d'une MOTOPOMPE d'occasion SIDES pour le CPI. pour un montant de 11 040 €HT soit 13 203,84 €TTC.

En effet lors d'un incendie, l'ancienne motopompe âgée de 40 ans est tombée en panne, et n'a pas pu être réparée.

Ce matériel étant subventionné à hauteur de 20 % par le SDIS, il y aurait lieu donc lieu de solliciter une subvention auprès de cet organisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ◆ SOLLICITE auprès du Service Départemental d'Incendie et de secours (S.D.I.S.) une subvention pour aider au financement de la Motopompe SIDES pour un coût de 11 040 €HT soit 13 203,84 €TTC.

Accepté à l'unanimité

4. POINTS DIVERS :

4.1. CONTENTIEUX AVEC L'URSSAF

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'historique de l'affaire justifiant de ce recours devant le Tribunal des affaires de Sécurité sociale de l'Ain et devant être plaidé le 6 février.

A ce jour, Me Aim n'a pas donné de compte-rendu du passage devant le Tribunal.

4.2. LE GROISE

- Compte-rendu de la visite sur place du samedi 4 février.
- Discussion sur le financement des travaux:
 - o Nouvelle proposition technique chiffrée de NABAFFA moins chère, à rediscuter avec la CCPG.
 - o Subvention CG01
 - o Participation des propriétaires de la parcelle, souhaitée par certains conseillers.
- Le conseil, à l'unanimité, décide de procéder à une DIG; le dossier sera monté pour un vote au prochain conseil.

4.3. Vente de Douglas à Cornelly

M. le Maire informe le conseil municipal que l'ONF devrait procéder à une éclaircie de douglas, 1 ligne sur 5, pour environ 400m3.

5. COMPTE-RENDU COMMISSION COMMUNALES

5.1. Commission permis de construire (M. Peray)

Réunion du 16 janvier 2006 :

DECLARATION DE TRAVAUX

- M. Krebs (2 demandes) pour la pose de clôtures, chemin des Marais. Avis favorable.
- M. Goudart pour la création d'une véranda, rue de Bruel. Avis défavorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Seymour pour la rénovation d'une habitation rue du Marquisat. Avis défavorable.
- M. Perraud, pour une villa, rue de la Gaine, Avis favorable.
- M. Arizmendi pour une rénovation, rue de la Chapelle. Avis favorable.

Réunion du 30 janvier 2006

DECLARATION DE TRAVAUX

- SCI FAMILAND pour la construction d'une plateforme, vie de l'Etraz. A revoir.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Lemaître Laurent, lot. les Cerisiers, modification d'un garage en serre. Avis défavorable.
- M. Artigouha pour une villa, rue de la Gaine. Avis favorable.

5. 2.Commission relation avec les sociétés

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité des Fêtes du 31 janvier

- Avenir du Comité des fêtes :
- Le président Christian BECQUET a démissionné. Intérim assuré par Christian DESMARIS
- Il est décidé que le Comité des Fêtes fonctionnera comme une association indépendante, sans représentation des autres associations (2 membres étaient prévus au comité administratif), d'où modification des statuts et élection d'un bureau.
- Le fonctionnement sera revu, surtout la location du matériel:
 - Mise à jour de la liste du matériel et des tarifs.
 - Information: cette liste apparaîtra sur le site web qui sera mis à jour, ainsi que dans le Petit Péronnais
 - Discussion au sujet des besoins de chaque association; utilité de certains matériels...
 - Manifestations organisées par le comité maintenues ou nouvelles :
Marche du Gralet
Thé dansant (nouveau)
Fête de la musique (rendez-vous le 7 Mars 2006 18h30 en mairie pour préparation)
Téléthon
Cinéma
 - Proposition d'autres activités à étudier (en partenariat avec d'autres associations ou la mairie):
Fleurissement; 14 juillet (feu d'artifice); installation d'une croix au Gralet.
 - Demandes formulées auprès de la mairie :
Demande expresse auprès du secrétariat pour fournir aux locataires de la salle Champ Fontaine la liste du matériel disponible au Comité.
Amélioration de la sono Salle Champ Fontaine (pas de lecteur CD aujourd'hui)
Autorisation de la mise en place d'un support pour banderoles annonces de manifestations à Pré Munny; à Feigères, Greny, Logras (panneau simple). Avis favorable

5.3. Commission voirie

5.3.1. Compte-rendu de la réunion voirie du 30 janvier 2006

5.3.1.1. M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de terrassement pour le collège devraient commencer en octobre 2006 du fait du peu de temps donné aux architectes pour réaliser l'opération.

Ces travaux entraînant une circulation lourde de camions, M. le Maire propose 2 solutions aux conseillers pour un choix définitif en mars :

- une route à sens unique par la route de chez Crédy et le chemin de la Maladière.
- entreprendre cette année la route d'accès au collège en la laissant en état de « piste ». Cette 2è solution remet en cause le financement de la rue Dommartin à Greny tout en sachant que le syndicat d'électricité de l'Ain ne financera pas de travaux d'enfouissement des réseaux cette année et que la CCPG risque de ne pas être prête.

5.3.1.2. M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé au cabinet Roynette d'étudier diverses possibilités de ralentissement de la circulation dans Logras, sans que ces ralentisseurs ne gênent la reprise des réseaux plus tard.

5.4. T.E.R Bellegarde - Divonne

M. le Maire informe le conseil municipal que la Région a décidé de supprimer l'arrêt de Greny. Cette réunion qui devait être une réunion de concertation n'a absolument pas laissé le choix aux élus.

5.5. Conseil d'école

Compte-rendu de la réunion du 7 février (COLLET Maxime)

- Rapport des enseignants concernant les stages pédagogiques :
- CLIS: maintien du fonctionnement actuel en 2007 et 2008
- PEDIBUS
- Enseignement de la lecture suite à la circulaire ministérielle
- Divers

Sécurité aux abords de l'école : la pose des plots de circulation est appréciée. Il faut surveiller le plein d'eau qui garantit le maintien sur place de ceux-ci.
Certains élèves parlent de la semaine de 5 jours.
Prochaine rentrée pour les élèves : 29 Août 2006

5.6 Commission communication:

- Règlement du cimetière-Numérisation:
Examen du projet. Demande de devis pour la numérisation et l'intégration au logiciel du cadastre.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1. SIVOS

6.1.1. Présentation du budget.

- Budget de fonctionnement équilibré en dépense et recette à 7 040 €uros.
- Budget d'investissement équilibré en dépense et recette à 200 000 €uros.

6.1.2. Point sur l'avancement du dossier.

La SEDA a été retenue comme Maître d'ouvrage Délégué.

6.2. Conseil Communautaire

Suite au vote du budget, les taux d'imposition ne sont pas augmentés.

6.3. Déchets

Compte-rendu de la réunion du 18 janvier (COLLET Maxime)

- Fin du marché Plastic Omnium : 01-11-2005. Différence entre le montant minimum du marché et le montant total des commandes : 363 448.10 €TTC. Indemnisation de l'entreprise pour un montant de 49 741.15 €TTC
- Avenant sur le marché de fourniture et de pose de métallerie avec l'entreprise TAM : modification de 17 paires de rails pour 3332.00 €TTC
- Travaux en déchetterie : fourniture et pose d'éléments métalliques. A Péron : pose de bavettes et de rails de guidage.
- Abris bacs : examens de solutions subventionnées dans d'autres collectivités. Proposition de financement à l'étude.

6.4. Eau et Environnement

Schéma Directeur des Eaux Pluviales :

M. le Maire informe le conseil municipal que le bureau d'étude GEO+, mandaté par la CCPG, a rendu son diagnostic pour l'espace sud. Afin d'entériner ce dossier ou de l'amender pour la fin février une réunion est organisée le 21 à 19 heures avec Mme Lemaître, Mrs Armand, Collet, Gigi, Girod, Lévrier, Rabiller.

6.5. Tourisme

6.5.1. Compte-rendu de la réunion du 18 janvier sur l'Office de Tourisme (GIGI Dominique)

6.5.2. Compte-rendu de la réunion CCPG –tourisme du 6 février (GIGI Dominique)

7. DIVERS

7.1. Mr Collet demande un nettoyage mensuel de la cour de la Semcoda.

7.2. Mme Lemaître demande si un accès piéton à Pré Munny est prévu au rond-point du Martinet. M. le Maire lui répond que cette opération sera présentée dans la discussion budgétaire.

7.3. Mme Lemaître demande une réunion avec la Fédération des familles rurales et pourquoi un supplément de 5 €est demandé lors de sorties ou d'animations le mercredi. M. le Maire lui répond qu'une réunion sera organisée dans le mois de février où la question sera posée.

7.4. Mme Lemaître demande quelle est la prévision pour la réalisation de trottoirs. M. le Maire lui répond qu'en fonction des projets, accès au collège et rue Dommartin, où des trottoirs sont prévus, le budget communal ne permettra pas d'autres réalisations. De plus c'est le plan de circulation qui définira le planning et les priorités pour la sécurisation.

SEANCE LEVEE A 22 H 30